



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 740

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} jour du mois de février 2016, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 740 intitulé « Règlement d'emprunt concernant le pavage de la rue des Lobélies ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion	11 janvier 2016
Adoption du règlement numéro 740	1 ^{er} février 2016
Journée d'enregistrement	16 février 2016
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	17 mars 2016

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 5 avril 2016.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier